

LE QUAI :
Un nouvel espace à Mulhouse
pour mieux vous accueillir
et vous accompagner
pour votre santé au travail



FOIRE AUX QUESTIONS

Table des matières

<i>À partir de quand les rendez-vous auront-ils lieu au Quai ?</i>	2
<i>Où se situe le Quai ?</i>	2
<i>Où pourrais-je stationner lors de ma venue au Quai ?</i>	3
<i>Le Quai est-il facilement accessible en transports en commun ?</i>	4
<i>Les modalités de prise de rendez-vous vont-elles changer avec le déménagement ?</i>	5
<i>Les interlocuteurs habituels resteront-ils les mêmes ?</i>	5
<i>Le déménagement entraînera-t-il une interruption de l'activité ou des délais supplémentaires pour les rendez-vous ?</i>	5
<i>Le Quai sera-t-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?</i>	6
<i>Le Quai offrira-t-il de meilleures conditions d'accueil pour les salariés et les entreprises ?</i>	6
<i>Pourrai-je continuer à être reçu dans le centre que je fréquente actuellement ?</i>	6
<i>Pourquoi avoir choisi d'installer Santé au Travail 68 à proximité de la gare de Mulhouse ?</i>	7
<i>Quels avantages ce déménagement apportera-t-il aux entreprises adhérentes ?</i>	7
<i>Les entreprises pourront-elles visiter le Quai ?</i>	8
<i>Toutes les activités de Santé au Travail 68 seront-elles regroupées au Quai ?</i>	8
<i>Le déménagement au Quai aura-t-il un impact sur mon adhésion ?</i>	8
<i>Comment serai-je informé du déménagement de mon centre vers le Quai ?</i>	9
<i>Pourquoi le nouveau site s'appelle-t-il « Le Quai » ?</i>	9
<i>Pourquoi regrouper plusieurs centres dans un même bâtiment ?</i>	9

Le Quai accueillera-t-il uniquement des consultations médicales ?	10
Le Prév'Quai est-il réservé aux entreprises ou accessible à tous les salariés ?	10
Le Quai est-il uniquement un nouveau bâtiment ?	10
Que devient l'ancien siège de Santé au Travail 68 ?	11
Quelles sont les alternatives si le parking est complet ?	11
Peut-on facilement être déposé devant le bâtiment ?	11

REPONSES

À partir de quand les rendez-vous auront-ils lieu au Quai ?

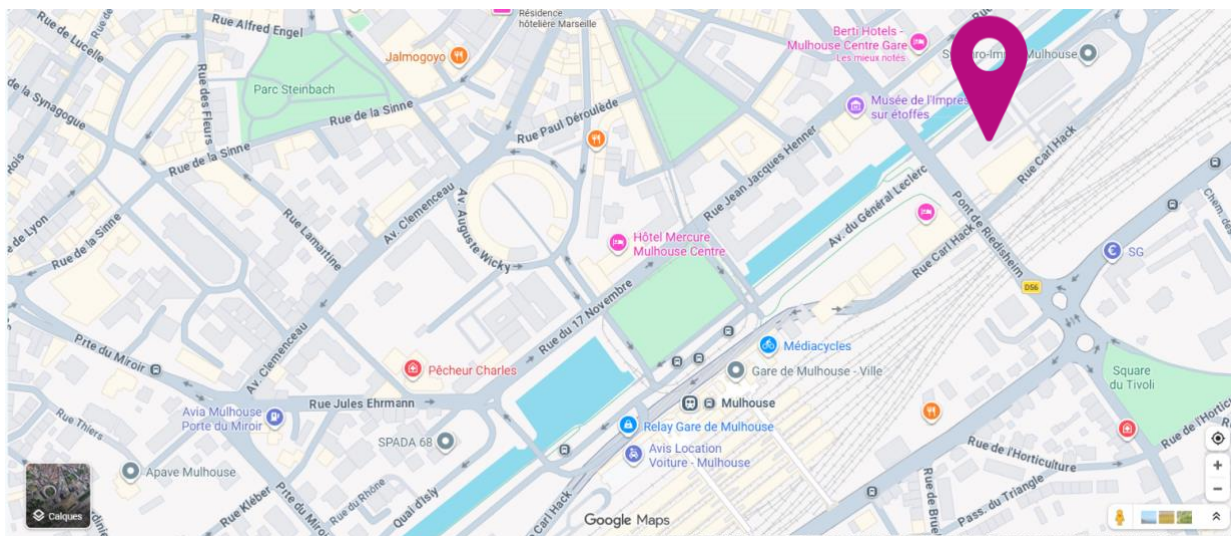
Les équipes s'installeront progressivement dans les nouveaux locaux du Quai à partir de novembre 2026.

Les rendez-vous des adhérents et des salariés seront donc progressivement organisés sur ce nouveau site à compter de cette période. Les modalités précises seront communiquées en amont afin de permettre à chacun d'anticiper sereinement ce changement.

Où se situe le Quai ?

Le Quai est situé au cœur du quartier de la gare de Mulhouse, Quai d'Alger.

Le bâtiment se trouve à proximité immédiate de la gare SNCF : en sortant de la Gare de Mulhouse, il est accessible en quelques minutes à pied sur la droite, le long du Quai d'Alger.



Cette localisation offre une excellente accessibilité, que ce soit en train, en tramway, en bus, à vélo ou en voiture. Un plan d'accès détaillé ainsi que les informations pratiques relatives au stationnement seront communiqués avant l'ouverture du site.

Les principaux parkings à proximité du Quai

- CITIVIA - Parking Gare Centrale P1
 - Sous le parvis de la gare
 - 433 places
 - Environ 2 à 3 minutes à pied du Quai.
- CITIVIA - Parking Central Station P2
 - 106 Quai d'Alger
 - 215 places
 - Situé quasiment au pied du futur bâtiment.
- Parking Indigo Mulhouse Gare Bâle
 - Rue de Bâle
 - Quelques minutes à pied de la gare et du Quai.
- Parking Indigo Mulhouse Les Halles - La Paix
 - Rue du Mittelbach
 - Solution complémentaire proche du centre-ville.
- Parking Indigo Mulhouse Centre
 - Rue de Metz
 - Environ 10 minutes à pied.
- Parking Indigo Mulhouse Porte Jeune
 - Centre-ville
 - Relié facilement à la gare et au Quai

Le Quai est-il facilement accessible en transports en commun ?

OUI. Le Quai bénéficie d'un emplacement particulièrement accessible puisqu'il est situé à proximité immédiate de la gare de Mulhouse.

Le site est desservi par :

- les trains régionaux et nationaux ;
- les lignes de tramway ;
- les lignes de bus du réseau Soléa.

Cette localisation permet aux salariés et aux entreprises adhérentes de rejoindre facilement le site en privilégiant les mobilités durables lorsque cela est possible.

En savoir plus sur les plans des réseaux de transport en commun à Mulhouse :

solea.info/se-deplacer/plans/plans-des-lignes



Les modalités de prise de rendez-vous vont-elles changer avec le déménagement ?

NON. Le déménagement vers le Quai n'entraînera pas de modification des modalités habituelles de prise de rendez-vous.

Les entreprises adhérentes et les salariés continueront à utiliser les canaux de contact habituels pour leurs demandes et leurs rendez-vous.

Seul le lieu de réalisation des visites et des rendez-vous évoluera progressivement à compter de novembre 2026.

En cas d'évolution de certaines modalités pratiques, les adhérents concernés en seront informés en amont.

Les interlocuteurs habituels resteront-ils les mêmes ?

OUI. Le déménagement vers le Quai ne modifie pas l'organisation des équipes médicales et pluridisciplinaires.

Les entreprises adhérentes et les salariés continueront d'être accompagnés par leurs interlocuteurs habituels selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui.

Le changement concerne avant tout le lieu d'accueil et les locaux, tandis que la continuité du suivi et de l'accompagnement reste assurée par les équipes en place.

Le déménagement entraînera-t-il une interruption de l'activité ou des délais supplémentaires pour les rendez-vous ?

NON. Le déménagement est préparé de longue date afin de limiter au maximum son impact sur l'activité.

Notre priorité est d'assurer la continuité du service auprès des entreprises adhérentes et des salariés tout au long de cette période.

Nous nous engageons notamment à maintenir la réalisation des visites de reprise dans les délais réglementaires et à répondre au mieux à l'ensemble des demandes qui nous seront adressées.

Les équipes sont pleinement mobilisées pour que cette transition se déroule dans les meilleures conditions possibles, avec pour objectif de préserver la qualité de service et l'accompagnement habituellement proposés.

Le Quai sera-t-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?

OUI. Le Quai a été conçu pour garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les différents espaces d'accueil et de consultation seront accessibles conformément aux normes en vigueur.

Par ailleurs, des places de stationnement dédiées aux personnes en situation de handicap seront disponibles directement devant le bâtiment, afin de faciliter l'accès au site dans les meilleures conditions.

L'ensemble des aménagements a été pensé pour offrir un accueil confortable et accessible à tous les visiteurs.

Le Quai offrira-t-il de meilleures conditions d'accueil pour les salariés et les entreprises ?

OUI. Le Quai offrira des espaces plus vastes, plus modernes et mieux adaptés à l'accueil des salariés et des entreprises adhérentes.

Au-delà de l'amélioration du confort et de l'accessibilité, ce nouveau bâtiment accueillera également un espace entièrement dédié à la prévention : le **Prév'Quai**.

Le Prév'Quai est un parcours pédagogique et interactif conçu pour sensibiliser les salariés aux enjeux de santé au travail, de prévention des risques professionnels, de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et de santé publique.

Les visiteurs pourront notamment découvrir :

- un simulateur de conduite ;
- un bureau témoin permettant d'aborder les questions d'ergonomie ;
- des casques de réalité virtuelle ;
- des bornes interactives ;
- un showroom présentant les innovations en matière de prévention.

Grâce à ses espaces modulables, le Prév'Quai accueillera également des expositions thématiques, des événements dédiés aux entreprises adhérentes et des actions de sensibilisation construites en fonction des besoins du terrain.

Le Quai ne sera donc pas seulement un lieu de consultation, mais également un espace d'échange, d'innovation et de prévention au service de la santé au travail de demain.

Pourrai-je continuer à être reçu dans le centre que je fréquente actuellement ?

NON. Dans le cadre du regroupement des activités au sein du Quai, les centres actuels fermeront progressivement à mesure du déménagement des équipes vers le nouveau bâtiment.

À terme, les consultations, rendez-vous et actions de prévention seront réalisés au Quai.

Cette évolution permettra de réunir l'ensemble des équipes dans un même lieu, offrant ainsi des locaux plus modernes, des espaces mieux adaptés aux besoins des salariés et des entreprises ainsi qu'une offre de services enrichie.

Les adhérents concernés seront informés en amont des modalités pratiques et du calendrier de transition afin de garantir une continuité de service optimale.

Pourquoi avoir choisi d'installer Santé au Travail 68 à proximité de la gare de Mulhouse ?

Le choix d'implanter Santé au Travail 68 au Quai résulte d'une décision du Conseil d'administration, composé des représentants des entreprises adhérentes et des organisations de salariés.

Cette décision s'inscrit dans une réflexion stratégique de long terme visant à doter le service d'un outil de travail moderne, performant et adapté aux enjeux futurs de la santé au travail.

L'emplacement du Quai, au cœur de Mulhouse et à proximité immédiate de la gare, répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer les conditions d'accueil des salariés et des entreprises adhérentes ;
- Regrouper les équipes et les activités dans un environnement moderne favorisant la qualité de service.
- Faciliter l'accès au plus grand nombre grâce aux transports en commun ;
- Encourager le développement des mobilités douces ;
- Proposer un site central, facilement identifiable et accessible ;

Au-delà du bâtiment lui-même, le Quai traduit l'ambition de Santé au Travail 68 de renforcer son rôle d'acteur majeur de la prévention et de la santé au travail sur le territoire.

Ce projet permettra de développer de nouveaux services, d'accompagner les évolutions du monde du travail et d'apporter toujours davantage de valeur aux entreprises adhérentes et à leurs salariés.

Quels avantages ce déménagement apportera-t-il aux entreprises adhérentes ?

Ce déménagement a été conçu pour améliorer durablement la qualité de service proposée aux entreprises adhérentes et à leurs salariés.

Le Quai permettra notamment :

- De réunir l'ensemble des équipes dans un même lieu afin de faciliter la coordination et les échanges ;
- D'accueillir les salariés et les entreprises dans des locaux modernes, confortables et accessibles ;
- De développer de nouvelles actions de prévention grâce au Prév'Quai ;
- D'organiser plus facilement des événements, ateliers et sensibilisations ;
- De proposer des équipements innovants au service de la prévention des risques professionnels ;
- De renforcer notre capacité d'accompagnement face aux évolutions du monde du travail.

Au-delà du changement de bâtiment, le Quai constitue un investissement au service de la prévention, de la proximité et de l'amélioration continue du service rendu à nos adhérents.

Les entreprises pourront-elles visiter le Quai ?

OUI. Des temps de découverte du Quai seront proposés après l'installation des équipes. Les entreprises adhérentes pourront ainsi découvrir les nouveaux espaces, les équipements dédiés à la prévention ainsi que le Prév'Quai, espace pédagogique innovant conçu pour sensibiliser aux enjeux de santé au travail, de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail.

Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement concernant les modalités de visite et les événements qui pourront être organisés au sein du bâtiment.

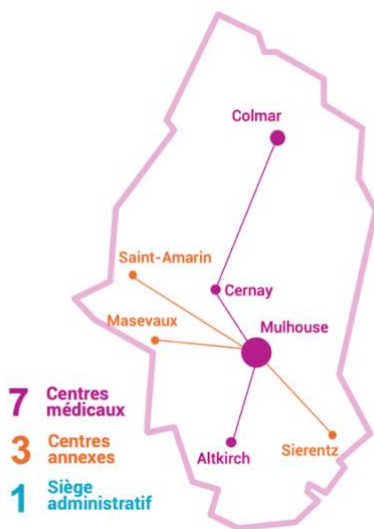
Toutes les activités de Santé au Travail 68 seront-elles regroupées au Quai ?

NON. Le Quai deviendra le principal site de Santé au Travail 68 pour le secteur mulhousien et accueillera les équipes actuellement réparties sur plusieurs centres.

Toutefois, notre organisation territoriale est maintenue afin de préserver la proximité avec les entreprises adhérentes et les salariés sur l'ensemble du Haut-Rhin.

Les centres de Colmar, Cernay et Altkirch poursuivront leurs activités et continueront d'assurer leurs missions au plus près des besoins du territoire. Nos permanences de Saint-Amarin, Masevaux et Sierentz resteront également ouvertes et mobilisées afin de garantir cette présence de proximité, qui constitue un élément essentiel de notre offre de service.

Le Quai vient ainsi compléter et renforcer notre maillage territorial, sans remettre en cause notre volonté d'être présents au plus près des entreprises et des salariés.



Le déménagement au Quai aura-t-il un impact sur mon adhésion ?

NON. Le déménagement vers le Quai n'entraîne aucune modification des missions assurées par Santé au Travail 68 auprès de ses adhérents.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de service, des conditions d'accueil et des moyens mis à disposition des entreprises et des salariés.

Les entreprises adhérentes continueront à bénéficier de l'accompagnement de leurs équipes habituelles et des services proposés par Santé au Travail 68.

Le projet **Le Quai** n'entraîne pas d'augmentation des charges de fonctionnement. Il s'inscrit dans une logique d'optimisation de nos coûts et de rationalisation de nos implantations. Son financement a été anticipé et construit de longue date dans le cadre d'une stratégie patrimoniale maîtrisée. À ce titre, ce projet n'a pas d'impact direct sur le niveau des cotisations de nos adhérents.

Comment serai-je informé du déménagement de mon centre vers le Quai ?

Plusieurs canaux de communication seront utilisés afin d'accompagner les entreprises adhérentes et les salariés tout au long de cette transition.

Une page dédiée au projet sera régulièrement mise à jour sur notre site internet afin de partager les informations utiles relatives au Quai et aux différentes étapes du déménagement.

Par ailleurs, les entreprises concernées recevront une information spécifique par courrier électronique précisant les modalités pratiques ainsi que la date de transfert de leur centre vers le Quai.

Enfin, le lieu de rendez-vous figurera systématiquement sur les convocations adressées via PADOA. Les salariés pourront ainsi vérifier facilement le centre dans lequel leur rendez-vous est programmé.

Notre objectif est de permettre à chacun d'anticiper sereinement cette évolution et de disposer des informations nécessaires au bon moment.

Pourquoi le nouveau site s'appelle-t-il « Le Quai » ?

À l'origine, « Le Quai » était le nom donné au projet immobilier dans le cadre d'un concours organisé auprès des équipes de Santé au Travail 68.

L'objectif était de trouver un nom fédérateur pour accompagner cette nouvelle étape de notre histoire. La proposition « Le Quai » a été retenue et a rapidement rencontré un fort succès auprès des collaborateurs. Au fil du projet, ce nom s'est naturellement imposé dans les usages et est finalement devenu le nom du futur bâtiment.

Ce choix fait également écho à sa localisation, à proximité immédiate de la gare de Mulhouse et du Quai d'Alger. L'identité du lieu a même inspiré la création du **Prév'Quai**, notre nouvel espace dédié à la prévention, à l'innovation et à la sensibilisation en santé au travail.

Aujourd'hui, « Le Quai » symbolise à la fois un lieu de rencontre, d'échange, d'accompagnement et d'innovation au service des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Pourquoi regrouper plusieurs centres dans un même bâtiment ?

Le regroupement de plusieurs centres au sein du Quai répond à une volonté d'améliorer la coordination des équipes et la qualité du service rendu aux adhérents.

En réunissant dans un même lieu les professionnels de Santé au Travail 68, nous favorisons les échanges entre les différentes expertises, facilitons l'organisation des actions de prévention et renforçons notre capacité à accompagner les entreprises et les salariés.

Ce regroupement permet également de disposer d'espaces plus adaptés aux besoins actuels : salles de réunion, espaces collaboratifs, équipements de prévention innovants et locaux conçus pour répondre aux enjeux de demain.

L'objectif est simple : offrir un service toujours plus performant, accessible et efficace tout en conservant notre proximité territoriale grâce au maintien de nos autres implantations dans le Haut-Rhin.

Le Quai accueillera-t-il uniquement des consultations médicales ?

NON. Le Quai accueillera bien entendu les consultations et rendez-vous habituels de Santé au Travail 68, mais sa vocation va bien au-delà.

Le bâtiment a été conçu pour devenir un véritable lieu de prévention, d'accompagnement et d'échange avec les entreprises adhérentes.

Les visiteurs pourront notamment bénéficier :

- des consultations et suivis habituels ;
- d'actions de prévention collective ;
- de réunions et d'ateliers ;
- d'événements dédiés à la santé au travail ;
- des animations et équipements du Prév'Quai ;
- d'espaces permettant de découvrir les innovations en matière de prévention des risques professionnels.

Le Quai a ainsi été pensé comme un lieu vivant, au service de la prévention et de la santé au travail.

Le Prév'Quai est-il réservé aux entreprises ou accessible à tous les salariés ?

Le Prév'Quai a été conçu pour les entreprises adhérentes, mais également pour les salariés.

L'ambition de Santé au Travail 68 est de permettre à chaque salarié accueilli au Quai de bénéficier d'un parcours prévention d'environ 30 minutes, en complément de son parcours habituel au sein du service.

Grâce à des outils innovants et interactifs, ce parcours permettra d'aborder de manière concrète différentes thématiques liées à la santé au travail, à la prévention des risques professionnels, à la santé publique et à la qualité de vie au travail.

Le salarié deviendra ainsi pleinement acteur de sa prévention à travers une expérience immersive, pédagogique et accessible.

Cette approche constitue une innovation majeure dans le domaine de la santé au travail et positionne le Prév'Quai comme un dispositif unique en France par son ambition, son ampleur et son intégration au parcours des salariés.

Le Quai est-il uniquement un nouveau bâtiment ?

NON Le Quai est bien plus qu'un nouveau bâtiment.

Il s'agit d'un projet porté par Santé au Travail 68 et son Conseil d'administration pour préparer l'avenir de la santé au travail dans le Haut-Rhin.

À travers ce projet, notre ambition est de proposer des locaux modernes et accessibles, de renforcer la qualité du service rendu aux adhérents, de développer de nouvelles actions de prévention et d'offrir à chaque salarié une expérience enrichie autour de sa santé et de sa prévention.

Avec le Prév'Quai, les équipements innovants, les nouveaux espaces de travail et la proximité des équipes, le Quai incarne une nouvelle étape dans le développement de Santé au Travail 68.

Notre objectif est de continuer à accompagner efficacement les entreprises et les salariés tout en construisant la santé au travail de demain.

Que devient l'ancien siège de Santé au Travail 68 ?

Les locaux actuellement occupés par Santé au Travail 68 sont mis en vente dans le cadre du regroupement de nos activités sur le site du Quai. Cette démarche accompagne notre nouvelle organisation tout en permettant de concentrer nos moyens sur nos missions de prévention et d'accompagnement des entreprises et des salariés.

Quelles sont les alternatives si le parking est complet ?

Le site du Quai bénéficie de nombreuses solutions de stationnement à proximité immédiate. En complément des places disponibles sur site et des parkings existants du quartier gare, un nouveau parking P3 de 554 places est actuellement en construction à quelques minutes à pied et devrait être mis en service à l'été 2027. Le site est également facilement accessible par les transports en commun, le vélo et les mobilités douces grâce à sa situation au cœur du quartier gare de Mulhouse.

Peut-on facilement être déposé devant le bâtiment ?

OUI. Une zone de dépose-minute est située à proximité immédiate du Quai, à moins de 50 mètres du bâtiment, permettant aux visiteurs d'être déposés rapidement et en toute simplicité avant leur rendez-vous.